



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le huit (8) juillet deux mille dix-neuf (2019), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrice Desgagne, maire.

Sont présents :

- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4
- . Johanne Fortin, conseillère siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Est absente :

- . Violette Bouchard, conseillère siège #1

Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2019
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes de juin 2019
- 1.5. Correspondances
- 1.6. Centre d'archives régional de Charlevoix (C.R.A.C.) – Campagne de financement annuelle
- 1.7. Club optimiste Baie-Saint-Paul – Demande de commandite pour le congrès 2019 des clubs optimistes de l'Est-du-Québec – Rive Nord
- 1.8. Sclérose en plaque du Grand Charlevoix – Demande de commandite pour tournoi de golf

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Embauche de monsieur Karl Martin
- 2.2. Démolition de la résidence située au 3177, chemin des Coudriers – Demande de prix

- 2.3. Comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie -
Nomination d'un représentant de la municipalité

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide à la voirie locale –
Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-
CE) – Demande d'aide financière - Exercice financier 2019-2020
- 3.2. Stabilisation des berges sur le chemin des Coudriers – Autorisation de signature
d'une entente avec les propriétaires concernés
- 3.3. Stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche – Modification du titre
de la résolution 2019-06-212
- 3.4. Égout pluvial Côte à Picoté – Mandat à 9101-3243 Québec Inc.
- 3.5. Égout pluvial Côte à Picoté – Voie de contournement

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Rénovation des postes de pompage PP3-A et PP4

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1. Dérogation mineure numéro 2019-01 – Propriété située au 3, chemin de la
Traverse (Lots numéros 5 276 756 et 5 637 659 du cadastre du Québec)

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Camp de jour municipal – Entériner l'embauche de Lorianne Boudreault
- 6.2. Dossier « Club des plus belles îles du monde » - Transmission à Tourisme Isle-
aux-Coudres de la demande d'Hôtel Cap-aux-Pierres
- 6.3. Halte du Pilier – Demande de commandite d'Isle-aux-Coudres Kitesurf
- 6.4. Halte du Pilier – Demande de prolongation du bail existant
- 6.5. Carnaval IAC – Entente pour tournoi de balle-molle

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

- 7.1. Rapport d'activités 2018-2019 de l'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres et états
financiers au 31 mars 2019
- 7.2. Rapport annuel 2018-2019 de Microcrédit Charlevoix
- 7.3. Correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du
Québec – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
(TECQ) 2019-2023
- 7.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Importance des schémas de
couverture de risques en sécurité incendie

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2019-07-238

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de le garder ouvert à toute modification.

Adoptée

2019-07-239

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2019

Considérant que les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances suivantes, à savoir :

- Séance ordinaire du 10 juin 2019;
- Séance extraordinaire du 19 juin 2019;

Considérant que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de ces procès-verbaux séance tenante;

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2019.

Adoptée

2019-07-240

Autorisation de paiement des comptes de juin 2019

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juin 2019, totalisant la somme de 223 665,19 \$.

Comptes payés - Juin 2019

Masse salariale	16 599,63 \$
Patrice Desgagne (salaire maire)	1 500,29 \$
Noëlle-Ange Harvey (salaire de conseillère)	1 300,29 \$
Johanne Fortin (salaire de conseillère)	1 100,29 \$
Viateur Tremblay (salaire de conseiller)	750,29 \$
Violette Bouchard (salaire de conseillère)	900,29 \$
Luc Desgagnés (salaire de conseiller)	1 050,29 \$
Frédéric Boudreault (salaire de conseiller)	1 500,29 \$
Pamela Harvey (remboursement frais de déplacement)	176,46 \$
ADMQ – Zone La Capitale (colloque)	200,00 \$
Centre de prévention du suicide	100,00 \$
Fédération québécoise des municipalités	918,65 \$
La Grande Traversée	1 000,00 \$
Guillaume Drolet, ing.	2 910,00 \$
PMT Roy assurance	5 428,00 \$
Sport Action Isle-aux-Coudres	100,00 \$
Ministre des Finances (C.A. environnement chemin Bourroche)	679,00 \$
WSP Canada Inc.	2 292,89 \$

Bell Mobilité	135,50 \$
VISA	337,08 \$
Péto-Canada	485,02 \$
Pétroles Irving	760,46 \$
Hydro-Québec	2 917,00 \$
Caisse populaire Desjardins (RVER)	1 765,45 \$
Revenu Canada (remises juin 2019)	4 025,11 \$
Revenu Québec (remises juin 2019)	8 856,21 \$

Sous-total : **57 838,49 \$**

Comptes payés réseau d'aqueduc

Bell Canada	82,14 \$
Purolator :	5,52 \$
Hydro-Québec	9 882,99 \$

Sous-total : **9 970,65 \$**

Comptes payés réseau d'égout

Sous-total : **0,00 \$**

Comptes à payer – Juin 2019

Aubé Anctil Picette & Ass	7 030,72 \$
Arpo Groupe-conseil	1 724,63 \$
Artisanat les Gens de l'Île Inc. (remboursement taxes)	155,52 \$
Bel Âge	25,24 \$
Broderie RB	85,83 \$
Bureauthèque Pro (photocopies)	368,54 \$
CAUCA	558,78 \$
CIUSSS-CN	775,35 \$
Claudine Hovington	37,74 \$
Commission scolaire de Charlevoix	45,99 \$
Communication Charlevoix Inc.	53,98 \$
Coup de Pouce	25,24 \$
CRSBP	44,41 \$
Durand Marquage et Ass.	3 249,72 \$
Énergie et Ressources naturelles Québec	28,00 \$
Excavation Guylain Tremblay	1 991,94 \$
Excavation de l'Isle	655,36 \$
Garage D.L.	928,35 \$
Garage Jean-Claude Simard	250,35 \$
G. Perron Excavation	1 169,30 \$
Idées de ma Maison	21,73 \$
Location Maslot Inc.	351,78 \$
MRC de Charlevoix	109 831,86 \$
PB Sport Inc. (achat pickleball)	449,77 \$
Promotion A.T.	560,27 \$
Quincaillerie Castonguay	588,43 \$
Quincaillerie Dufour	5 003,71 \$
Solutia Télécom (remplacement cellulaire)	364,89 \$
SEAO	8,04 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres (aide fonctionnement 2019)	9 010,88 \$
Tremblay & Fortin	2 229,08 \$
Valère d'Anjou	66,00 \$

Sous-total : 147 691,43 \$

Comptes à payer réseau d'aqueduc et d'égout

Eurofins Environex	317,77 \$
Transport R.J. Tremblay	196,18 \$
Quincaillerie Castonguay	925,86 \$
Atelier Zig-Zag	243,71 \$
Sani Charlevoix	2 450,40 \$
Véolia	2 876,54 \$
A. Tremblay & Frères	1 154,16 \$

Sous-total : 8 164,62 \$

Grand total : 223 665,19 \$

Adoptée

Correspondances

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 08 juillet 2019.

2019-07-241

Centre d'archives régional de Charlevoix (C.R.A.C.) – Campagne de financement annuelle

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement d'acheter cinq (5) billets au coût de 20,00 \$ chacun pour un total de 100,00 \$ concernant la campagne de financement du Centre d'archives régional de Charlevoix (C.R.A.C.). Advenant le cas que la municipalité gagnerait l'œuvre d'art, elle serait conservée à la municipalité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-07-242

Club optimiste Baie-Saint-Paul – Demande de commandite pour le congrès 2019 des clubs optimistes de l'Est-du-Québec – Rive Nord

Considérant que le congrès annuel des clubs optimistes de l'Est-du-Québec - Rive-Nord se tiendra du 27 au 29 septembre 2019 à L'Isle-aux-Coudres;

Considérant que 55 clubs, soit ceux de Trois-Rivières à Havre-Saint-Pierre, et plus de 150 membres se réuniront lors de ce congrès;

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres est la municipalité hôte de ce congrès et que le Club optimiste de Baie-Saint-Paul est le club hôte et l'organisateur de l'évènement;

Considérant le rayonnement qu'aura ce congrès sur tout le territoire de notre municipalité et toute la publicité qui en sera faite;

Considérant la mission des clubs optimistes, soit celle de créer un avenir inspirant pour les jeunes;

Considérant le plan de partenariat proposé par le Club optimiste de Baie-Saint-Paul;

En conséquence, il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de participer au plan de partenariat proposé pour la somme de 500,00 \$ et de mandater monsieur Patrice Desgagne, maire, pour assister au souper du samedi. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-07-243

Sclérose en plaque du Grand Charlevoix – Demande de commandite pour tournoi de golf

Il est proposé par Frédéric Boudreault et résolu unanimement de commanditer pour la somme maximale de 180\$ l'organisme Sclérose en plaques du Grand Charlevoix, soit par l'achat d'un panneau et l'inscription du maire Patrice Desgagnes au golf. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-07-244

Service incendie – Embauche de monsieur Karl Martin

Il est proposé par Luc Desgagnés et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Karl Martin au sein du service incendie de la municipalité et de confirmer son intérêt avant de lui faire suivre la formation Pompier I.

Adoptée

2.2 Démolition de la résidence située au 3177, chemin des Coudriers – Demande de prix

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

2019-07-245

Comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Nomination d'un représentant de la municipalité

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de nommer monsieur Patrice Desgagne, maire, pour représenter la municipalité de L'Isle-aux-Coudres sur le comité de gestion du schéma de couverture de risques incendie à la MRC de Charlevoix.

Adoptée

2019-07-246

Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Demande d'aide financière - Exercice financier 2019-2020

Considérant le Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Demande d'aide financière - Exercice financier 2019-2020;

Considérant les frais importants qu'occasionnent l'entretien et l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que la municipalité souhaite assurer la sécurité des usagers de ses chemins municipaux;

Considérant qu'il y a lieu de changer 1 ponceau dans la rue Tremblay et 3 ponceaux dans le chemin des Prairies ;

Considérant que le coût de ces travaux a été estimé à 18 500\$;

Considérant l'importance de la subvention discrétionnaire de la députée provinciale de Charlevoix - Côte-de-Beaupré pour l'amélioration et l'entretien des chemins municipaux;

En conséquence, il est proposé par Luc Desgagnés et résolu à l’unanimité des conseillers de demander une aide financière 18 500 \$ à madame Émilie Foster, députée de Charlevoix - Côte-de-Beaupré, dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Demande d’aide financière - Exercice financier 2019-2020 concernant l’amélioration et l’entretien du réseau routier municipal dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée

2019-07-247

Stabilisation des berges sur le chemin des Coudriers – Autorisation de signature d’une entente avec les propriétaires concernés

Considérant les résolutions 2014-02-80 et 2014-04-161 autorisant la préparation ainsi que la signature par la municipalité d’une entente à être conclue avec les propriétaires touchés par les travaux de stabilisation des berges sur le chemin des Coudriers;

Considérant qu’il se trouve que la majorité de ces ententes trouvées dans les archives de la municipalité sont incomplètes et datent déjà de plus de cinq ans;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Boudreault et résolu unanimement d’autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres les ententes à intervenir avec les propriétaires touchés par les travaux de stabilisation des berges à intervenir le long du chemin des Coudriers, le tout telle que préparée en 2014 et révisée en 2019 par la firme Tremblay Bois, avocats. Et qu’une rencontre avec les propriétaires concernés sera à prévoir.

Adoptée

2019-07-248

Stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche – Modification du titre de la résolution 2019-06-212

Afin d’éviter toute ambiguïté, il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de modifier le nom du chemin apparaissant dans le titre de la résolution 2019-06-212 afin qu’il se lise plutôt comme suit « Stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche (sinistre du 27 novembre 2018) – Mandat à Tremblay Bois, avocats pour la préparation d’un devis d’appel d’offres pour construction », et ce, afin de le faire concorder avec l’objet de la dite résolution.

Adoptée

2019-07-249

Égout pluvial Côte à Picoté – Mandat à 9101-3243 Québec Inc.

Considérant l’installation d’un égout pluvial qui doit se faire sur le chemin Côte à Picoté;

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 2019-06-211, a autorisé ces travaux et décidé d’y aller par simple demande de prix;

Considérant que les entrepreneurs suivants qui avaient été invités ont fourni un prix, à savoir :

- 9101-3243 Québec Inc. : 62 362,44 \$ (taxes incluses); 54 240,00 \$ (avant les taxes);
- 2841-1825 Québec Inc. : 97 035,70 \$ (taxes incluses); 84 397,22 \$ (avant les taxes);

Considérant la recommandation de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix, d’y aller avec l’entrepreneur ayant fourni le prix le plus bas;

En conséquence, il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement d’octoyer le mandat à 9101-3243 Québec Inc., au coût de 62 362,44 \$ taxes incluses ou 54 240,00 \$ avant les taxes. Par la présente, la dépense et sont paiement sont autorisés à même le surplus acumulé au 31 décembre 2018.

Adoptée

2019-07-250

Égout pluvial Côte à Picoté – Voie de contournement

Considérant les travaux d’égout pluvial qui auront lieu dans le chemin de la Côte à Picoté;

Considérant qu’il sera plus pratique que la circulation locale circule par une voie de contournement durant ces travaux;

Considérant que des panneaux de signalisation seront installés pour indiquer clairement que ce chemin de contournement n’est que pour la circulation locale ;

Considérant que madame Claudine Mailloux est d’accord pour que la municipalité utilise la voie de contournement située sur sa propriété;

En conséquence, il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de conclure une entente avec madame Claudine Mailloux, que le maire ou le maire suppléant, et la secrétaire-trésorière adjointe soient, et ils le sont par la présente, autorisés à signer cette entente, et qu’une compensation financière de 50,00 \$ par jour soit accordée à titre de dédommagement à madame Mailloux pour l’utilisation de la voie de contournement située sur sa propriété, le tout sous l’entière responsabilité de la municipalité.

Adoptée

2019-07-251

Rénovation des postes de pompage PP3-A et PP4

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de mandater CWA afin de rénover les postes de pompage PP3-A et PP4, au coût respectif de 10 710,00 \$ et de 12 440,00 \$ plus taxes, à même l’excédent de fonctionnement affecté – taxation infra aqueduc égout au 31 décembre 2018. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-07-252

Dérogation mineure numéro 2019-01 – Propriété située au 3, chemin de la Traverse (Lots numéros 5 276 756 et 5 637 659 du cadastre du Québec)

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2019-01 concernant la propriété située au 3, chemin de la Traverse, par laquelle il est demandé d’autoriser la régularisation des éléments suivants concernant l’affichage du Musée maritime de Charlevoix sur le bâtiment principal, à savoir :

- 1- D’avoir deux (2) enseignes sur un même bâtiment;
- 2- D’avoir une superficie de 8,91 mètres carrés, soit plus de 3 mètres carrés;
- 3- Que l’usage de l’enseigne indique un service qui n’est pas exercé à cette même adresse;

Considérant que, le 4 juillet dernier, le comité consultatif d’urbanisme a recommandé au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Luc Desgagnés et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2019-01 concernant la propriété située au 3, chemin de la Traverse, soit d’avoir deux (2) enseignes sur un même bâtiment, d’avoir une

superficie de 8,91 mètres carrés, soit plus de 3 mètres carrés et que l'usage de l'enseigne indique un service qui n'est pas exercé à cette même adresse, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Il est également résolu de donner un délai à Industries Océan Inc. afin d'enlever l'affiche du Musée maritime de Charlevoix, soit au plus tard le 15 octobre 2019

Adoptée

2019-07-253

Camp de jour municipal – Entériner l'embauche de Lorianne Boudreault

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement d'entériner l'embauche de madame Lorianne Boudreault, à titre de coordonnatrice du camp de jour municipal, et ce, au taux horaire décidé et déposé aux archives de la municipalité rétroactivement en mai 2019.

Adoptée

2019-07-254

Dossier « Club des plus belles îles du monde » - Transmission à Tourisme Isle-aux-Coudres de la demande d'Hôtel Cap-aux-Pierres

Considérant la demande transmise par Hôtel Cap-aux-Pierres de créer le Club des plus belles îles du monde;

Considérant que l'objectif de ce club est le développement touristique de l'Isle;

Considérant que la mission de Tourisme Isle-aux-Coudres est majoritairement le développement et la promotion touristiques de L'Isle-aux-Coudres;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Boudreault et résolu unanimement de transmettre la demande d'Hôtel Cap-aux-Pierres à Tourisme Isle-aux-Coudres et leur demander d'étudier la possibilité de démarrer ce projet de « Club des plus belles îles du monde ».

Adoptée

2019-07-255

Halte du Pilier – Demande de commandite d'Isle-aux-Coudres Kitesurf

Considérant la demande de Isle-aux-Coudres Kitesurf datée du 21 juin 2019 d'utiliser le site extérieur de la Halte du Pilier, pendant une fin de semaine entre la Saint-Jean-Baptiste et la Fête du Travail, pour y tenir une compétition de kitesurf;

Considérant que cette compétition ne devrait pas perturber la vocation habituelle de la Halte, laquelle sert notamment de halte répit et de ravitaillement pour le public en général et sert également aux activités de Suroit aventure, locataire;

Considérant que Isle-aux-Coudres Kitesurf demande la présence du service incendie lors de l'évènement mais aussi de l'aide des employés municipaux ainsi qu'une aide financière;

En conséquence, il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement ce qui suit :

- . de participer financièrement pour un montant de 500,00 \$. Par la présente, la dépense et sont paiement ne sont autorisés que sur réception de la confirmation de la tenue de l'évènement;
- . de permettre aux employés municipaux d'aider l'organisme pour le montage du site;

. d'autoriser quatre (4) pompiers volontaires à assurer une présence durant la compétition qui se déroulera pendant seulement une journée, en autant toutefois que les pompiers demeurent disponibles en tout temps pour toute autre intervention nécessitant leur présence, et que ni le service incendie ni la municipalité de L'Isle-aux-Coudres n'encourent de responsabilité relativement à quelconque incident pouvant avoir lieu durant cet évènement.

Adoptée

2019-07-256

Halte du Pilier – Demande de prolongation du bail existant

Considérant que le bail commercial entre la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres et le locataire Suroît Aventure Inc. a pris fin le 31 mars 2019 ;

Considérant que la municipalité a mis en place des moyens pour prévenir le manque d'eau potable à la Halte du Pilier ;

Considérant que le bail commercial prévoit l'option de renouvellement ;

En conséquence, il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de renouveler le bail du locataire Suroît Aventure aux mêmes conditions qu'à la fin de la période initiale du bail, soit du 01 avril 2018 au 31 mars 2019, et ce pour une période d'un an.

Adoptée

2019-07-257

Carnaval IAC – Entente pour tournoi de balle-molle

Considérant le règlement 2018-10 intitulé « Règlement concernant les règles applicables quant à l'occupation du domaine public municipal »;

Considérant que depuis plusieurs années, Carnaval IAC organise un tournoi de balle-molle au terrain de jeux municipal;

Considérant que cette année, le tournoi aura lieu les 9, 10 et 11 août;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement ce qui suit :

. de permettre à Carnaval IAC d'utiliser le terrain de jeux municipal les 9, 10 et 11 août prochains afin d'y tenir un tournoi de balle-molle;

. d'autoriser la vente de boissons alcoolisées sur le site durant le tournoi, à la condition d'obtenir le permis nécessaire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

. d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe, à signer une entente relativement à ce qui précède ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2019-07-258

CPE Du Soleil à la Lune – Demande d'entreposage

Considérant la demande reçue par courriel aujourd'hui le 08 juillet 2019 de la directrice-générale par intérim madame Josianne Larivière du CPE du Soleil à la Lune afin d'entreposer le matériel restant à la garderie actuelle, soit module de jeux extérieurs, des rouleaux de gazon synthétique, la clôture du parc extérieur et des bacs contenant du matériel pédagogique et des jouets ;

Considérant qu'après vérification auprès de l'employé des travaux publics il y a de la place dans l'entrepôt municipal situé près de l'écocentre ;

En conséquence, il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'entreposer le matériel de la garderie du CPE du Soleil à la Lune pour une période indéterminée.

Adoptée

DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

Il est résolu unanimement de déposer les rapports suivants, à savoir :

- Rapport d'activités 2018-2019 de l'Ancre de l'Isle-aux-Coudres et états financiers au 31 mars 2019
- Correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- La Mutuelle des municipalités du Québec – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 40.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20 heures.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 heures.

Patrice Desgagne,
Maire

Marie Dufour,
Secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie Dufour,
Secrétaire-trésorière adjointe

Attestation du maire

Je, Patrice Desgagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Patrice Desgagne,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 juillet 2019. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.